



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MERCREDI 25 septembre 2019 à 20H00
Grande salle de Fiez**

Président : Philippe Humbert
Secrétaire : Virginie Lénart

Ordre du jour :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 15.05.2019
4. Communications du Président
5. Communications du Comité directeur
6. Adoption du budget 2020
7. Préavis 03-2019 : règlement du Conseil intercommunal
8. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
9. Divers et propositions individuelles

1. Appels

<u>Présents :</u>	Buts principaux	membres	36/55
	But optionnel « eau »	membres	33/48
	Communes	nombre	16/17
	Communes « eau »	nombre	14/14
	Comité directeur	membres	7/7
<u>Excusés :</u>	Membres		11/55
<u>Absents :</u>	Membres		8/55

Le quorum est atteint et le Conseil peut avoir lieu.

2. Assermentations

Il n'y a aucune assermentation.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 15.05.2019

Il n'y a ni remarque, ni question, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communications du Président

M. Humbert n'a pas de communications particulières.

5. Communications du Comité directeur

Le président passe la parole à M. Oguey, président du Comité directeur.

Il aborde les points suivants:

Santé et sécurité au travail :

Un cours de sensibilisation à l'amiante dans les déchetteries sera proposé pour cette fin d'année.

M. Oguey demande à l'assemblée d'y faire bon accueil afin que ce cours puisse être mis sur pied.

Surveillance des chantiers :

Une réorganisation est en cours pour le 01.01.2020 entre les deux préposés à la surveillance.

M. Palmieri ne s'occupera plus que des communes de Corcelles, Concise, Provence et Mutrux.

M. Helfer prendra à sa charge toutes les autres communes. Une nouvelle feuille de contrôle est en cours d'élaboration pour donner plus d'informations aux communes sur les contrôles effectués.

Eau :

Le projet « La Combaz - Pré à la Sage » suit son cours pour une fin des travaux sur la conduite principale prévue à fin octobre. La mise en service se fera probablement l'année prochaine.

M. Wyss, responsable du service technique, est en train de mettre en place la directive W12 relative à l'autocontrôle, point où l'ACRG se doit d'être exemplaire. Découlant de tout cela, les analyses officielles et les analyses d'autocontrôle doivent être mises en place. En l'état, l'ACRG n'a pas encore fait le choix du laboratoire. Le courrier de l'OFCO annonçant ces changements est assez clair quant à ce choix. Si une commune ne parvient pas à préparer ce changement, elle peut s'approcher d'un bureau d'ingénieurs, notamment celui qui a fait la mise en place de son autocontrôle. L'ACRG ne voit pas l'intérêt de regrouper ces contrôles.

Le projet Stabilo avance mais rencontre quelques écueils à régler. En parallèle et pour répondre à un souhait exprimé lors du dernier Conseil, le Comité directeur de l'ACRG va préparer une séance d'informations sur ce PDRDE. Elle sera proposée à tous les délégués ainsi qu'aux syndicats et municipaux des communes membres. Le but est de transmettre toutes les informations relatives à ce plan régional de distribution de l'eau. Le Comité directeur a choisi de ne faire qu'une seule séance de présentation afin que chacun dispose du même discours et des mêmes informations. Cette présentation devra permettre à chaque commune de se préparer pour la présentation du préavis de mise en application du PDRDE.

Décharge des Echâtelards :

Le Comité directeur a mandaté le Dr. Aurèle Jean Parriaux, géologue et hydrogéologue conseil, pour étudier le dossier de ce site. M. Parriaux a fait part de ses commentaires. Il explique que les informations géologiques et hydrogéologiques dans le dossier d'enquête sont insuffisantes et que le risque de dissémination de polluants a été sous-évalué. Le rapport du Dr. Parriaux a été transmis à la DGE ainsi qu'au porteur du projet. L'ACRG attend de pouvoir être entendue avec le Dr Parriaux.

6. Adoption du budget 2020

M. Humbert énumère les différents postes du budget 2020 et demande à l'assemblée de faire part de ses commentaires ou questions.

Santé et sécurité au travail : il n'y a pas de commentaires ou questions

Surveillance des chantiers : il n'y a pas de commentaires ou questions

Eau :

M. Favre relève le poste 81.3801 : Fonds de rénovation – réseau ACRG

Il demande pourquoi le montant était de frs 316'000 en 2018, frs 320'000 en 2019 et se monte seulement à frs 155'000 pour 2020.

M. Pesenti répond que c'est un compte de réserves, soit l'excédent qui permet d'arriver à des totaux égaux.

M. Fardel fait lecture du rapport de la commission de gestion en ce qui concerne les buts principaux (santé et sécurité au travail et surveillance des chantiers).

La commission de gestion invite les délégués à adopter le budget 2020 pour les buts principaux

M. Fardel fait lecture du rapport de la commission de gestion en ce qui concerne le but optionnel « Eau ».

La commission de gestion invite les délégués à adopter le budget 2020 pour le but optionnel « Eau ».

M. Humbert procède à la votation du budget 2020 pour les buts principaux.

Le budget 2020 pour les buts principaux est accepté à l'unanimité.

M. Humbert procède à la votation du budget 2020 pour le but optionnel « Eau ».

Le budget 2020 pour le but optionnel « Eau » est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 03-2019 : règlement du Conseil intercommunal

M. Humbert passe la parole à M. Oguey qui fait lecture du préavis.

M. Fardel fait lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 03-2019.

M. C. Roulet se réfère à l'art. 92 sur l'adoption des comptes. Il aimerait que les comptes de l'ACRG soient bouclés au 31 mars au plus tard et non plus au 31 mai, ceci afin que les communes membres aient le temps de les intégrer dans leurs propres comptes.

M. Oguey répond qu'en principe les comptes de l'ACRG ne sont jamais présentés au 31 mai, mais bien avant. Pour l'année prochaine, le Conseil intercommunal pourrait se réunir en avril. De ce fait, les comptes seraient remis à la commission de gestion au mois de mars.

M. Favre propose les modifications suivantes :

- Art. 1 : ...conformément à l'article 9...

- Art. 4 : ... conservation des biens intercommunaux...

- Art. 8 : les membres du conseil intercommunal et du Codir doivent être des élus des communes membres...

- Art. 13 : ...sont réputés démissionnaires du conseil intercommunal.

Ces modifications sont acceptées par l'assemblée.

M. Humbert procède au vote du préavis.

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

- Oui le rapport de la Commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le préavis 03-2019 relatif à l'adoption du règlement
du Conseil intercommunal de l'ACRG

Le préavis 03-2019 est adopté à l'unanimité.

8. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil

M. Ampezzan propose la commune de Champagne.

9. Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas de questions ou remarques particulières.

La séance est levée à 20h30.

Un verre gracieusement est offert à l'assemblée par la commune de Fiez.

Sainte-Croix, le 12 mai 2020

Le Président



Philippe Humbert

La Secrétaire



Virginie Lénart